



MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Réglementation de la circulation et interdiction de
stationner
Avenue de Valmy – Labarthe-Rivière

LE MAIRE DE LABARTHE-RIVIÈRE,

Vu les textes législatifs et réglementaires applicables, notamment le Code général des collectivités territoriales, le Code de la route et les instructions relatives à la signalisation temporaire de chantier ;

Vu la demande de l'entreprise Cassagne électricité et T.P SAINT-GAUDENS du 03/08/2026 ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et des intervenants durant les travaux réalisés entre le n°40 et le n°42 avenue de Valmy ;

ARRÊTE

Article 1 – Mesures de restriction

Du 03/08/2026 au 08/08/2026 inclus, en raison de l'intervention de l'entreprise Cassagne électricité et T.P SAINT-GAUDENS entre le n°40 et n°42 avenue de Valmy, la circulation sera alternée par feux tricolores et tout stationnement sur la zone de chantier est prohibé.

Article 2 – Signalisation

L'entreprise Cassagne électricité et T.P SAINT-GAUDENS assure, à ses frais et sous sa responsabilité, la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 – Infractions

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 – Publication

Le présent arrêté est affiché en mairie, à chaque extrémité du chantier, et publié selon les modalités réglementaires.

Article 5 – Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 Toulouse Cedex 7 / Tél. : 05 62 73 57 57) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Article 6 – Exécution

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Madame le Maire de Labarthe-Rivière
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Saint-Gaudens
- L'entreprise Cassagne électricité et T.P SAINT-GAUDENS

Fait à Labarthe-Rivière, le 03 aout 2026.

*P/Le Maire,
Arnaud Dulac, 1^{er} adjoint au Maire.*

